

VI ème BIENNALE en VAL DE SAÔNE

Organisée par l'Association Reg'ART

RÈGLEMENT

<p>La VIème Biennale en Val de Saône aura lieu à l'Espace Henri Saint Pierre D'ALBIGNY sur SAÔNE du Vendredi 8 mars au dimanche 24 mars 2019</p>	
DESCRIPTIF	<p>Depuis 1987, pendant 23 ans, l'association Reg'Art a organisé un Salon d'Art Contemporain annuel. Depuis 2011, c'est une Biennale qui accueille une vingtaine d'artistes dans un espace de haute qualité de 300m².</p>
PRÉSENTATION DES OEUVRES	<p>Un stand d'environ 8m linéaires sur 2,50m de hauteur est réservé à chaque artiste. PEINTURES (toutes techniques), SCULPTURES, DESSINS, PHOTOS... Les œuvres doivent être personnelles. Les reproductions ou copies ainsi que les œuvres réalisées en cours ou stages ne sont pas acceptées.</p>
INSCRIPTION À LA SÉLECTION	<p>Date limite de réception: MERCREDI 31 OCTOBRE 2018 Télécharger la fiche d'inscription de préférence sur le site de la mairie : http://www.mairie-albignysursaone.fr, ou la demander par courriel.</p> <p>Les artistes désirant participer à la sélection doivent renvoyer la fiche d'inscription, remplie, accompagnée des droits d'inscription à : Catherine VEYRET : 13, les Hauts d'ALBIGNY - 69250 ALBIGNY/Saône Avec le bulletin d'inscription, chaque candidat joindra les photographies de 5 œuvres dont au moins 3 seront exposées. Les photos doivent être présentées en format minimum 13 x 18. Envoi simple sans accusé de réception. Il devra être mentionné au dos de chaque photo, les dimensions, la technique utilisée (huile, acrylique, aquarelle...), le titre et le prix de vente public. <u>Chaque photo devra être anonymée.</u></p> <p>Les artistes seront sélectionnés par un jury de 7 personnes et prévenus par téléphone ou courriel début décembre 2018. Ils ne pourront pas participer à 2 salons successifs. Tout désistement après accord de participation entraînera la perte de la caution.</p>
DROITS D'INSCRIPTION	<p><u>70 €</u> par exposant pour les frais d'accrochage, rendus en cas de non sélection. Un chèque de caution de 100 euros est demandé avec la fiche d'inscription. Il sera rendu lors du décrochage. Les chèques seront libellés au nom de l'association Reg'ART. Pour l'envoi des décisions du jury et le retour des photos, joindre une enveloppe A4 suffisamment affranchie, au nom et adresse de l'exposant.</p>

<p>HORAIRES D'OUVERTURE</p>	<p>Samedi 9 mars : vernissage à partir de 19h Les samedis et dimanches : l'après-midi de 14h30 à 19h La semaine : l'après-midi de 15h30 à 18h30 En matinée, sur rendez-vous pour les groupes et les scolaires.</p>
<p>NOMBRE D'OEUVRES</p>	<p><u>Peintures</u> : pour la qualité de l'exposition, le stand ne doit pas être surchargé et conserver une certaine unité. <u>Sculptures</u> : à voir selon la taille. Seront exposées hors stand. Au dos de chaque œuvre, une étiquette devra indiquer la technique, le titre, le format et son prix public, le même que dans vos autres lieux d'exposition.</p>
<p>PRÉSENTATION DES OEUVRES</p>	<p>Les tableaux peuvent être encadrés sobrement et doivent être munis d'un moyen d'accrochage. Les œuvres mal présentées peuvent être refusées. Les socles des sculptures seront fournis par les exposants.</p>
<p>DÉPÔT DES OEUVRES</p>	<p>L'accrochage sera réalisé par les artistes les mercredi 6 et jeudi 7 mars, de 14 h à 17 h, selon les directives de l'organisation. Prévoir 2 listes comportant le titre de chaque œuvre et leur prix, sous pochette plastique, sans mention d'adresses.</p>
<p>RETRAIT DES ŒUVRES</p>	<p>Les œuvres, y compris celles vendues, ne seront retirées qu'à la fin de l'expo, le dimanche 24 mars 2019, de 18 h 30 à 20 h. L'association n'assumera aucune responsabilité concernant les œuvres non retirées à la fin du salon.</p>
<p>VENTE DES OEUVRES</p>	<p>Toutes les œuvres exposées doivent être en vente. <u>30% du prix de vente</u> seront reversés à l'association pour assurer la pérennité de la Biennale.</p>
<p>RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE</p>	<p>Les organisateurs n'assument aucune responsabilité concernant les pertes, vols, détériorations ou accidents divers dont pourraient être victimes les œuvres exposées. Les exposants s'engagent à n'exercer aucun recours contre l'association Reg'ART, organisatrice du salon. Les exposants qui souhaitent assurer leurs œuvres le feront à leurs frais.</p>
<p>RENSEIGNEMENTS</p>	<p>Si nécessaire, pour plus de précisions , Catherine GUILLOT Tél.: 09 53 86 60 84 Catherine VEYRET Tél.: 04 72 42 07 65 Martine BERGOUGNOUX Tél: 09.77.51.58.82 Courriel à associationregart@gmail.com</p>